

FO DGFiP

SEPTEMBRE 2025

- VOTRE SCOLARITÉ
- RÉMUNÉRATIONS
- CARRIÈRE
- PRESTATIONS

ENFiP 2025/2026

Inspecteurs

UN, DOS, STRESS... 4+1

Le 1er septembre c'est votre rentrée. vous serez 555 à Noisiel, 485 à Clermont-ferrand et 222 (foncier et fonctions informatiques) à Toulouse à rejoindre les établissements de l'ENFiP.

F.O.-DGFiP vous accompagnera tout au long de votre scolarité de 11 mois (4 mois de socle, 4 mois de blocs métiers et 3 mois de formation probatoire) et surtout lors de vos demandes de mutations formulées en septembre.

La formation des Inspecteurs stagiaires a été largement rénovée, et cette année vous allez être évalués par compétences sur la base de 18 référentiels correspondants aux principaux métiers exercés par les IFiP, disparition du stage de découverte...)

F.O.-DGFiP vous informera lors des HMI (Heures Mensuelles d'Informations) des grandes phases qui ponctueront votre année de scolarité. Il est important d'y participer.

Vous pourrez y faire part de vos préoccupations, des problèmes rencontrés dans votre scolarité et nous pourrons vous répondre et vous aider.

S'agissant de votre quotidien à l'ENFiP, c'est le **Conseil de promotion** qui est consulté sur l'organisation de la scolarité.

Vous aurez à élire vos représentants les **18 et 19 novembre** prochain **F.O.-DGFiP** y **présentera des candidats représentants les stagiaires des deux établissements** (Noisiel et Clermont ferrand) pour la promotion des généralistes et des stagiaires de Toulouse pour les fonciers et les informaticiens.

Aujourd'hui, ce sont les aspects de cette année de formation professionnelle qui vous préoccupent. A commencer par la vie de tous les jours à l'ENFIP : les horaires, les «UC», les congés, etc.. Mais aussi les enjeux de cette scolarité : les 1ères affectations, la titularisation, le classement et, au-delà, les possibilités de mutations et de promotion.

C'est pourquoi les militants **F.O.-DGFiP** vous éclaireront sur tous ces points, à l'occasion de réunions organisées chaque mois lors des HMI et ceci tout au long de votre scolarité.

Dans l'immédiat, nous vous souhaitons une bonne installation et une excellente rentrée, bon courage dans l'attente de vous rencontrer.

BONNE SCOLARITÉ !

L'équipe **F.O.-DGFiP** est présente pour t'accueillir et te renseigner



à NOISIEL:

Catherine BOULET
01.47.70.52.03
catherine.boulet@fo-dgfip.fr

à CLERMONT-FERRAND



Jacinthe GUILLOT
07.78.19.39.45
jacinthe.guillot@dgfip.finances.gouv.fr

à TOULOUSE:



Patrick LUMEAU
06 75 39 01 74
patrick.lumeau@gmail.com
ou
contact@fo-dgfip.fr

Alors, si vous connaissez déjà **F.O.-DGFiP**,venez vite nous voir, vous présenter.

Si vous n'avez pas encore franchi le cap, c'est le moment : Prenez contact avec nous.

NE RESTEZ PAS ISOLÉS !

HMI F.O.-DGFiP
Noisiel 8 septembre, Clermont-ferrand 8 septembre, Toulouse: semaine du 8 au 11 septembre
2H SPÉCIAL MUTATIONS
Vous serez dispensés de cours pendant ces 2 heures
VENEZ NOMBREUX

Votre Scolarité

La formation théorique des inspecteurs-stagiaires lauréats des concours internes et externes ou recrutés par voie contractuelle de la promotion 2025/2026 s'articule en 2 temps :

- une phase de formation sur un socle commun de connaissances et de compétences;
- une phase de formation portant sur les principaux métiers exercés par les Inspecteurs des finances publiques au sein de la DGFiP, regroupés par blocs fonctionnels (Gestion fiscale, Contrôle fiscal, secteur public local, gestion publique et domaine de l'Etat, sphère foncière et Informatique)

La formation dans les services de la DGFiP d'une durée minimale de 3 mois consiste en une formation partique probatoire effectuée dans la future direction d'affectation des stagiaires.

L'ORGANISATION

Sont scolarisés à **Clermont-Ferrand** ou à **Noisiel**, les inspecteurs stagiaires généralistes, à l'école de **Toulouse**, les stagiaires **sphère foncière** et **Informatique**.
Les inspecteurs stagiaires s'installent à l'école le lundi **1er septembre 2025** par un accueil RH et les cours commencent le lendemain pour se terminer le **7 mai 2026** à la fin de la formation métier et blocs fonctionnels.

Les heures de début de cours s'échelonneront tous les quarts d'heure de 8h30 à 9h30. Les cours se terminent au plus tôt à 16h avec le même principe d'échelonnement des départs tous les quarts d'heure jusqu'à 17h15.

La formation théorique

La scolarité des inspecteurs stagiaires 2025/2026 verra elle aussi l'engagement progressif des travaux du 4+1 : 4 jours en formation à l'école et 1 jour en distanciel.

De plus, à la différence de la formation des agents B, les blocs fonctionnels des A se subdivisent fréquemment en **spécialisations métiers**.

Par exemple, le contrôle fiscal se subdivise en brigades, PCE ou PCRP, pour le SPL : adjoint en trésorerie ou adjoint en direction, ce qui **contribue à densifier le volume de matières à scénariser puis à numériser**.

F.O.-DGFiP s'inquiète de la montée en puissance de ces journées placées en autonomie loin d'avoir démontré leur efficacité et qui laissent les stagiaires démunis lorsqu'ils ne comprennent pas le cours.

F.O.-DGFiP refuse que ce dispositif soit un **substitut de l'enseignement en présentiel** et revendique le **recrutement rapide de chargés d'enseignement** à hauteur des ambitions affichées.

Evaluation des connaissances

Le cycle de formation professionnelle repose sur des **unités de compétences** qui doivent être validées tout au long de l'année. Ces unités de compétences et les modalités d'organisation de ce cycle de formation vous seront communiquées par l'établissement de formation.

1 - Principes réglementaires
(2 écrits, 2 oraux dont 1 collectif)

Les inspecteurs qui suivent le bloc fonctionnel informatique doivent satisfaire à une 3éme épreuve écrite consacrée aux technologies informatiques .

Les inspecteurs stagiaires absents (ex : congé maladie) lors d'un contrôle doivent passer l'épreuve de remplacement correspondante ou à défaut à celle organisée en fin de scolarité sur l'ensemble du programme.
Le programme sera identique à celui de l'épreuve remplacée.

Chaque épreuve écrite ou orale organisée au cours de la formation en établissement donnera lieu à l'évaluation de l'acquisition ou non d'une ou plusieurs unités de compétences. Pour valider cette période de formation, les stagiaires devront avoir acquis les 2/3 des unités de compétences évaluées.

2 - Organisation du contrôle
pour la promotion 202(/2026

➔consulter la timeline **F.O.-DGFiP** qui vous sera envoyée en début de scolarité

ÉPREUVES ÉCRITES

Chaque épreuve écrite d'une durée moyenne de 2 heures, 2 heures 30 ou 3 heures. Les matières contrôlées sont portées à la connaissance des stagiaires une semaine avant l'épreuve. Les enseignements prévus pour être dispensés au cours de la semaine de l'épreuve ne doivent donc pas être inclus dans le programme de révision.

EC N°1 : 1/12/2025
EC N°2 : 2" et 24/03/2026

ÉPREUVES ORALES

Deux épreuves pendant la formation se dérouleront selon les modalités suivantes :

► **oral collectif :** sensibilisation des stagiaires au travail en équipe et appréciation de l'aisance orale du stagiaire. Du 8 au 12 décembre 2025.

► **oral individuel :** Interrogation de 30 minutes maximum, avec une préparation de 15 minutes devant au moins deux examinateurs dont l'un d'eux est chargé d'enseignement. Du 13 au 17 avril 2026 pendant la formation blocs fonctionnels.

LA VALIDATION DES UNITÉS DE COMPÉTENCES

Acquis +	UC validée
Acquis	
En cours d'acquisition	UC non validée
Non acquis	

A rebours d'une idée reçue, pour **F.O.-DGFiP,** la suppression de la note chiffrée risque de ne pas faire disparaitre le caractère excessivement scolaire de la formation régulièrement dénoncé par les stagiaires. La réduction du nombre d'évaluation va par ailleurs accentuer le poids de chacune d'elle. Il vaudrait mieux être en forme à ces dates là !

La formation pratique probatoire dans les services

La formation pratique probatoire s'effectuera dans les services pendant 3 mois du 18 mai au 31 juillet 2026. Pour valider ce stage il faudra **IMPÉRATIVEMENT** valider les 2 UC.

VALIDATION DE LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique sera validée dès lors que le chef de service formulera un avis favorable, tant en termes de comportement que de gestes métiers.

Ces 2 UC doivent permettre d'apprécier la qualité opérationnelle du stagiaire sur son poste d'affectation.

Dans l'hypothèse ou l'une ou l'autre de ces UC ne serait pas validée, l'avis défavorable sera motivé par le chef de service et le directeur après avoir reçu le stagiaire.

LIEU D'AFFECTATION

Les stagiaires effectueront leur formation pratique probatoire sur le lieu de leur affectation.

Le mouvement de premières affectations sera publié courant octobre 2025 sur Ulysse et dans le MOUV'RH du stagiaire.

En local, les stagiaires seront positionnés sur un service relevant du bloc fonctionnel qu'ils auront obtenu dans le cadre de l'affectation nationale. Ce positionnement local sera connu **avant la mi-novembre**.

F.O.-DGFiP dénonce tout caractère probatoire du stage qui plus est réalisé sur le poste d'affectation. Il est la porte ouverte à l'**arbitraire**. Placer par ailleurs le stagiaire en situation de production n'est pas le meilleur moyen de favoriser l'acquisition sereine des compétences. **F.O.-DGFiP** revendique un accompagnement adapté par un tuteur de même grade disposant de facilités de services garantissant sa disponibilité.

Admission et titularisation

A l'issue du cycle de formation des inspecteurs stagiaires, une liste des stagiaires ayant satisfait à la formation est établie par la commission d'évaluation des compétences qui prend en compte :

► la validation des 2/3 des UC de la formation théorique et de 100 % des UC de la formation pratique.

► la participation des stagiaires, ainsi que la tenue, l'assiduité et la manière de servir sont évaluées au moyen d'une unité de compétence spécifique (1UC).

La commission d'évaluation des compétences (CEC) :

Une commission d'évaluation des compétences présidée par la directrice de la formation initiale, composée de l'ensemble des responsables des établissements de formation, se réunit à la fin de la période de formation professionnelle, pour formuler des propositions à la commission administrative paritaire (CAP N) chargée d'émettre un avis sur la titularisation des inspecteurs des finances publiques stagiaires.

Elle arrête la liste des Inspecteurs ayant satisfait au cycle de formation et entend les stagiaires n'ayant pas validés leur formation.

Les inspecteurs-stagiaires n'ayant pas validé leur formation pourront être admis à redoubler.

Toutefois, l'Administration peut, dans les cas extrêmes, prononcer le reversement en catégorie B ou C ou le licenciement pur et simple.

Pour la promotion 2024/2025 la CAPN s'est réunie du 19 et 21 août 2025 pour examiner la situation de 32 stagiaires.

Rémunérations au 01/09/2025

INDEMNITÉ DE STAGE

	Ecole hors des résidences administrative (RA) et familiale (RF)		Ecole dans la résidence administrative (RA) ou familiale (RF)	
	dégressif	linéaire	dégressif	linéaire
Septembre	846 €	446,50 €	282 €	221,68 €
d'octobre à février	564 €	446,50 €	282 €	221,68 €
de Mars à Avril	282 €	446,50 €	0 €	221,68 €
Mai	282 €	446,50 €	122,20 €[1]	221,68 €
de Juin à Août	282 €	446,50 €	282 €	221,68 €
TOTAL	**5 358 €**		**2 660,20 €**	

[1] La formation pratique débutant le 18 mai, le montant de l'indemnité est égal à 9,40 € x 13 jours = 122,20 €. Le nombre de jours ouvrant droit à l'indemnisation est forfaitairement fixé à 30 jours.

A SAVOIR : L'indemnité de stage n'est pas imposable dès lors que l'inspecteur stagiaire ne demande pas la déduction de ses frais de double résidence pour la détermination de son revenu imposable.

ACCORD INDEMNITAIRE

Depuis 2024 L'accord indemnitaire signé par **F.O.-DGFiP** a permis d'attribuer en deux fois 10 points d'ACF complémentaires à l'ensemble des agents. Les stagiaires ne bénéficiant pas d'ACF, l'accord en a étendu le bénéfice sous la forme d'une revalorisation de la prime de rendement.

PRIME DE RENDEMENT

CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES	MONTANTS	
	MENSUELS du 01/09/24 au 31/12/24	MENSUELS à compter du 01/01/25
EXTERNES : primo accédants à la fonction publique, ou bénéficiant d'une reprise partielle d'activités antérieures, contractuels handicapés de catégorie A	227,52 €	245,88 €
INTERNES : ex-agents de catégorie C, et ex-contrôleurs 2ème classe du 1er au 6ème échelon ou internes quelle que soit l'administration d'origine.	387,52 €	405,88 €
INTERNES : ex-contrôleurs 1ère classe, ex-contrôleurs 2ème classe à partir du 7ème échelon et ex-contrôleurs principaux ou internes quelle que soit l'administration d'origine.	437,52 €	455,88 €



Grades - Échelons – Indices de rémunération – Durées moyennes – Avancement…

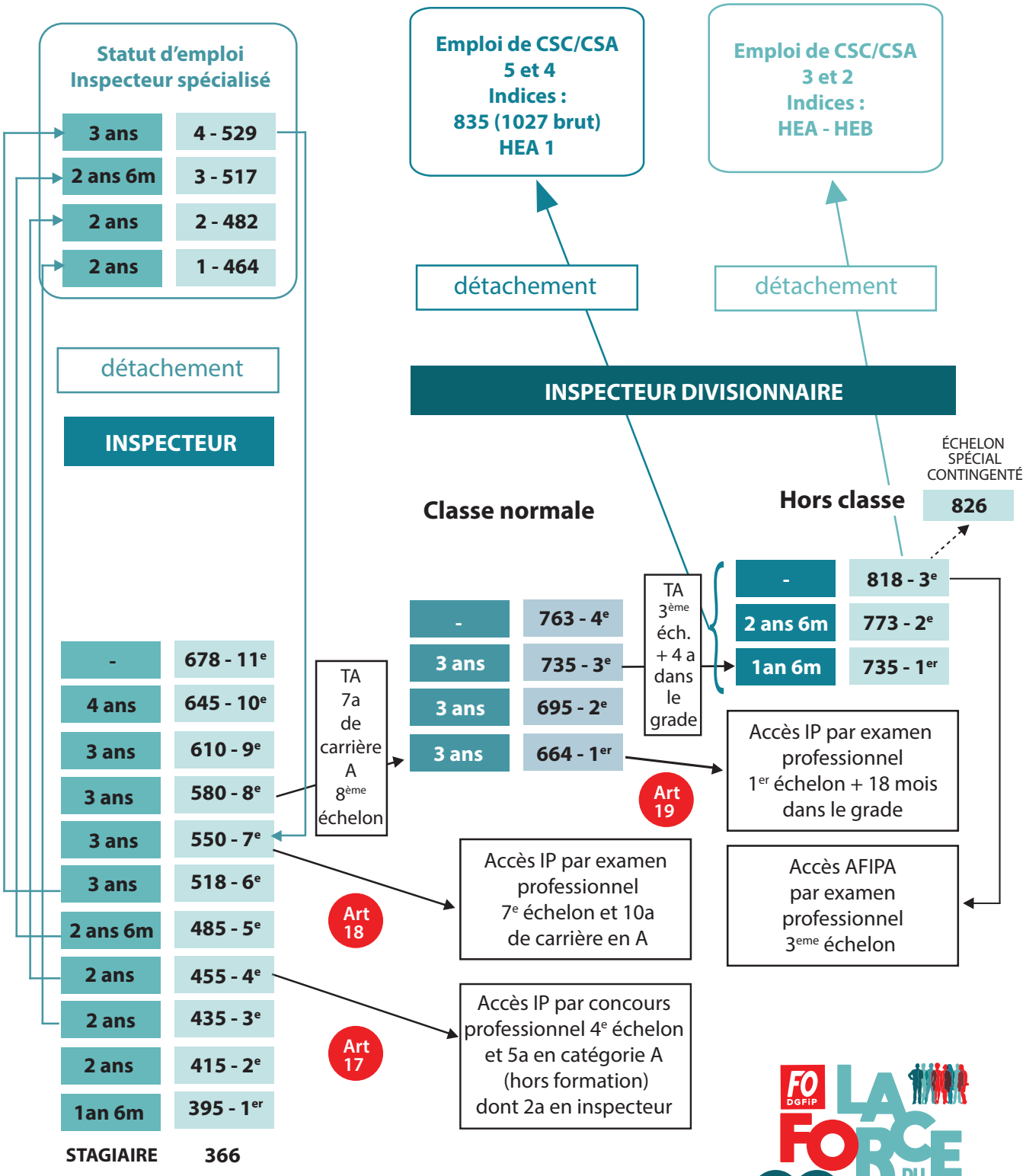
Rémunération mensuelle brute au 01/07/2025	Echelon	Indice Majoré (IM)	Durée moyenne (années)	Conditions d'accès au grade supérieur
Chef de Service Comptable (emploi fonctionnel)				
5 277,22 €	HEB 3	1072		
5 011,39 €	HEB 2	1018	1	
4 809,55 €	HEB 1	977	1	
4 809,55 €	HEA 3	977		
4 578,18 €	HEA 2	930	1	
4 405,89 €	HEA 1	895	1	
4 110,52 €	1027 brut	835		
Inspecteur Divisionnaire hors classe				
4 066,21 €	IDHCS	826		Echelon spécial
4 026,83 €	IDHC3	818		TA 3ème échelon + 4 ans dans le grade
3 805,31 €	IDHC2	773	2,5	
3 618,24 €	IDHC1	735	1,5	Accès à 1015 brut ou 1040 brut
Inspecteur Divisionnaire classe normale				
3 731,47 €	IDCN4	763		
3 593,63 €	IDCN3	735	3	Accès par mutation à I.Div.HC1 avec 4 ans d'I.Div. CN
3 396,72 €	IDCN2	695	3	
3 244,11 €	IDCN1	664	3	Accès par Exam.Pro. à IP6 avec 18 mois d'I.Div. CN
Inspecteur				
3 337,64 €	I11	678		
3 175,19 €	I10	645	4	
3 002,89 €	I9	610	3	
2 855,21 €	I8	580	3	Accès par T.A.à I.Div.CN1 avec 7 ans de carrière en A
2 707,53 €	I7	550	3	Accès par Exam.Pro. à I.P.3 avec 10 ans de carrière en A
2 550,00 €	I6	518	3	
2 387,55 €	I5	485	2,5	Accès par Concours.Pro. à I.P.1 avec 5 ans de carrière en A
2 239,86 €	I4	455	2	
2 141,41 €	I3	435	2	
2 042,95 €	I2	415	2	
1 944,49 €	I1	395	1,5	
1 801,73 €	I stagiaire	366	1	Stagiaire ENFiP
Inspecteur Spécialisé				
2 604,15 €	IS4	529	3	
2 545,07 €	IS3	517	2,5	
2 372,78 €	IS2	482	2	
2 284,17 €	IS1	464	2	

Grade et échelon, indice majoré,durée moyenne, rémunération mensuelle brute à compter du 01/07/2023
valeur annuelle du point d'indice 59,0734 € = 4,9225 €

Carrière Cat A Finances Publiques

SCHÉMA DE CARRIÈRE DE LA CATÉGORIE A DE LA DGFIP AVEC PPCR

EN 2025



Les valeurs indiquées sont les indices nets majorés

FO DGFiP LA FORCE DU COLLECTIF !

Les possibilités d'évolution au sein du corps des personnels de catégorie A de la DGFiP ?

Plusieurs possibilités d'évolution au sein du corps des personnels de catégorie A sont offertes aux inspecteurs des finances publiques :

- Accéder au statut d'emploi d'inspecteur spécialisé : outre les emplois de contrôle fiscal déjà éligibles, ce statut d'emploi est ouvert depuis 2012 à des missions relevant de la gestion des comptes publics;
- accéder à la carrière d'inspecteur principal des finances publiques : depuis 2012, par voie de concours ou par voie d'examen professionnel;
- accéder à la carrière d'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale : dans le cadre d'un nouveau dispositif de sélection mis en oeuvre dès 2012 pour l'établissement du tableau d'avancement filière encadrement et expertise.

➔ Si vous avez atteint le 3ème échelon d'inspecteur :

Vous pouvez accéder au statut d'inspecteur spécialisé (IS) selon les fonctions exercées

➔ Si vous avez atteint le 4ème échelon d'inspecteur : (art17 du statut)

Vous pouvez accéder à la carrière d'inspecteur principal des finances publiques (IPFiP) si 5 ans de services effectifs en catégorie A au 1er septembre de l'année de nomination. Concours limité à 5 fois.

➔ Si vous avez atteint le 8ème échelon d'inspecteur : (art18 du statut)

Vous pouvez accéder à la carrière d'inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale (IDIV CN). Si 7 ans de services effectifs en catégorie A au 31 décembre de l'année précédent la nomination

EN 2024

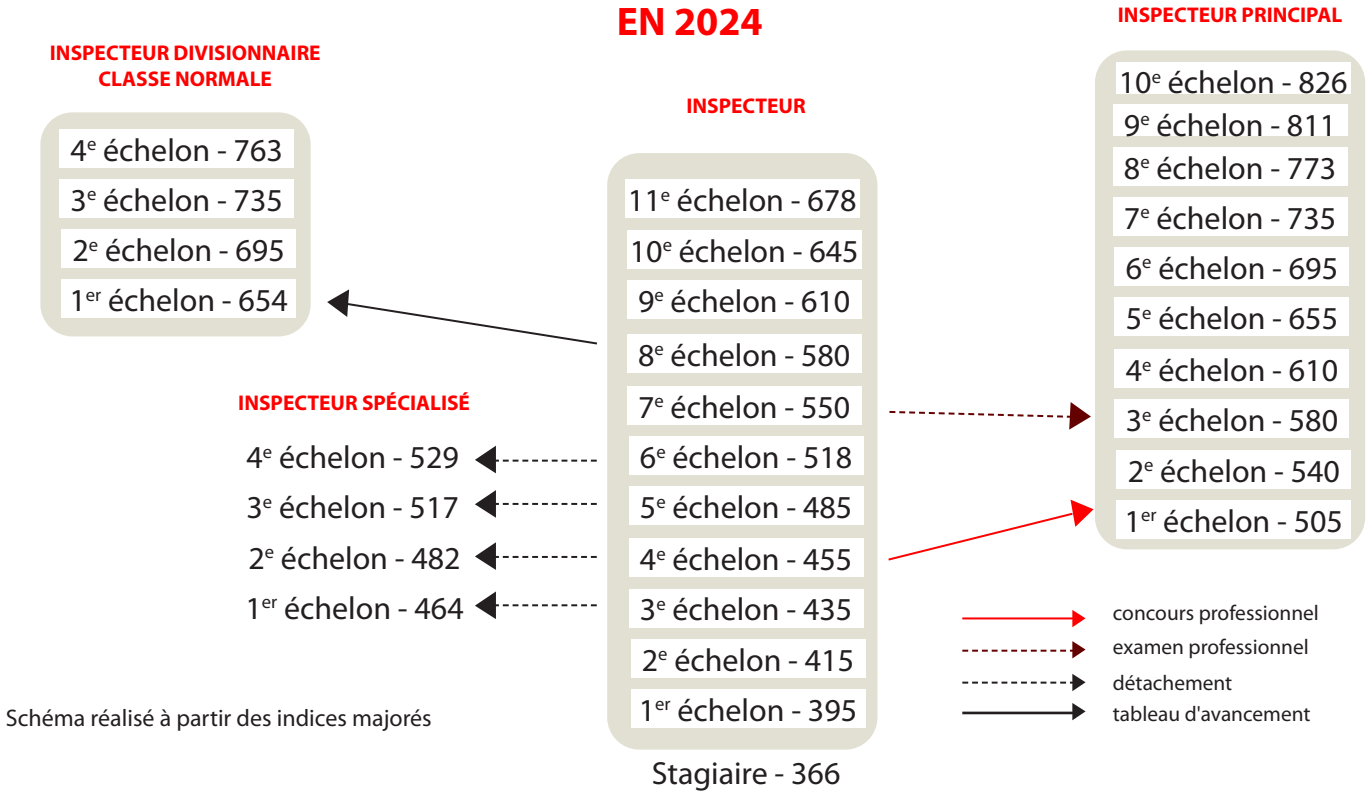


Schéma réalisé à partir des indices majorés

Retrouvez toutes les nouveautés sur : http://www.fo-dgfip.fr

C'EST POUR VOUS QU'ON SE BAT !

Retrouvez toutes les informations F.O. sur les prestations d'action sociale, les congés, le temps de travail, les autorisations d'absence, les revendications F.O.-DGFiP pour la catégorie A...

fo-dgfip.fr





	2023	2024	2025	Situation en 2025
Directions ouvertes : aucun agents en attente	16	10	12	
Directions fermées	1	5	11	Ariège (09), Cher (18), Corse du Sud (2A), Eure (27), Gard (30), Gers (32), Jura (39), Nièvre (58), Deux Sèvres (79), Haute-Vienne (87), Territoire de Belfort (90) **aucune affectation (hors priorité absolue ou garantie)**
Directions avec agents prioritaires en attente	11	13	19	Ariège (09), Cher (18), Corrèze (19), Haute-Corse (2B), Côtes d'Armor (22), Eure (27), Gard (30), Haute-Garonne (31), Jura (39), Mayenne (53), Meurthe et Moselle (54), Nièvre (58), Bas Rhin (67), Deux Sèvres (79), Var (83), Territoire de Belfort (90), Guadeloupe (971), Martinique (972), Réunion (974) **=> aucune affectation possible pour les inspecteurs stagiaires (IS) de la promotion 2025-2026**
Affectations d'office (AO)	11	6	3	Isère (38) et Yonne (89)





Dir.	Targetfip 2025	Réel	Solde Réel	Réel prioritaire	Solde réel pondéré
10	DDFiP AIN	112	113	1	110,8	-1,2
20	DDFiP AISNE	98	98	0	96,4	-1,6
30	DDFiP ALLIER	71	72	1	71,4	0,4
40	DDFiP ALPES HAUTE PROVENCE	43	44	1	43,2	0,2
50	DDFiP HAUTES ALPES	39	40	1	39,2	0,2
60	DDFiP ALPES MARITIMES	308	311	3	306,1	-1,9
70	DDFiP ARDÈCHE	62	65	3	62,8	0,8
80	DDFiP ARDENNES	60	61	1	59,6	-0,4
90	DDFiP ARIÉGE	47	49	2	48,4	1,4
100	DDFiP AUBE	66	68	2	67,1	1,1
110	DDFiP AUDE	82	83	1	82,1	0,1
120	DDFiP AVEYRON	69	69	0	66,7	-2,3
130	DRFiP BOUCHES DU RHONE/CONTRÔLE BUDGÉTAIRE EN RÉGION	6	5	-1	5	-1,0
130	DDFiP BOUCHES DU RHONE/PIM	9	9	0	8,8	-0,2
130	DRFiP BOUCHES DU RHONE/PIRE	17	15	-2	14,4	-2,6
130	DRFiP BOUCHES DU RHONE	391	391	0	383,5	-7,5
140	DDFiP CALVADOS	145	147	2	144,2	-0,8
150	DDFiP CANTAL	42	43	1	42,3	0,3
160	DDFiP CHARENTE	76	77	1	75,4	-0,6
170	DDFiP CHARENTE MARITIME	141	141	0	140	-1,0
180	DDFiP CHER	67	69	2	68,9	1,9
190	DDFiP CORRÈZE	48	50	2	49,5	1,5

Dir.	Targetfip 2025	Réel	Solde Réel	Réel prioritaire	Solde réel pondéré
210	DRFiP CÔTE D'OR/ CONTRÔLE BUDGÉTAIRE EN RÉGION	2	2	0	2	0
210	DRFiP CÔTE D'OR/ PIMP	13	13	0	12,5	-0,5
210	DRFiP CÔTE D'OR	113	113	0	111,1	-1,9
220	DDFiP CÔTES D'ARMOR	118	121	3	118,9	0,9
230	DDFiP CREUSE	38	37	-1	36,4	-1,6
240	DDFiP DORDOGNE	87	88	1	86,7	-0,3
250	DRFiP DOUBS	120	121	1	118,1	-1,9
260	DDFiP DRÔME	109	109	0	106,5	-2,5
270	DDFiP EURE	97	99	2	97,9	0,9
280	DDFiP EURE ET LOIR	99	100	1	98,1	-0,9
290	DDFiP FINISTERE	176	177	1	171,4	-4,6
240	DRFiP CORSE-DU-SUD	1	0	-1	0	-1,0
240	DRFiP CORSE-DU-SUD	54	56	2	55,6	1,6
280	DDFiP HAUTE-CORSE	56	58	2	57,2	1,2
300	DDFiP GARD	138	140	2	138,2	0,2
310	DRFiP HAUTE GARONNE/ CONTRÔLE BUDGÉTAIRE EN RÉGION	4	4	0	4	0
310	DRFiP HAUTE GARONNE/PIMP	6	6	0	5,8	-0,2
310	DRFiP HAUTE GARONNE/PIRE	21	21	0	21	0
310	DRFiP HAUTE GARONNE	256	257	1	252,1	-3,9
320	DDFiP GERS	39	39	0	38,6	-0,4
330	DRFiP GIRONDE/ CONTRÔLE BUDGÉTAIRE EN RÉGION	4	3	-1	3	-1,0
330	DRFiP GIRONDE/PIMSR	6	6	0	6	0





Retrouvez F.O.-DGFiP sur Twitter : @fodgfip